



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 11 juin,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 5 juin 2020

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première adjointe

Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjointes.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Anne OLIVERO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT, Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : Gérard GUERRERO par André MOLINO

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20200611-35-06-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2020

Affichage : 15/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



=====

DELIBERATION N°35.06.2020

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE – Natura 2000 : Désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la commune de Septèmes-les-Vallons au sein du Comité de pilotage du site « chaîne de l'Etoile-Massif du Garlaban ».

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Les espaces boisés constituent plus de la moitié du territoire communal avec 1 192 Ha dont 876 Ha sont classés en Espaces Boisés Classés et 449 soumis au régime forestier, il est nul besoin de vous rappeler l'importance du Massif de l'Etoile-Garlaban, tant ce milieu regorge d'une richesse naturelle aussi précieuse que fragile et participe à l'équilibre écologique de notre région.

En outre, l'arrêté du 16 février 2010 portant décision de création du site Natura 2000 Chaîne de l'Etoile-Massif du Garlaban (zone spéciale de conservation - FR 9301603) témoigne de la qualité exceptionnelle de ce site (10 000 Ha – 11 communes concernées).

Afin de faire face aux enjeux multiples, qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux, il est indispensable que notre Commune puisse participer à la gestion globale ainsi qu'à l'évolution de ce site.

Aujourd'hui, afin de prendre en compte les modifications survenues à l'occasion des dernières élections municipales, il convient de désigner à nouveau le représentant(e) de la Ville au sein du Comité de pilotage du site « chaîne de l'Etoile-Massif du Garlaban ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Considérant la candidature de Monsieur Patrick MAGRO,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 3 abstentions (Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT)

DESIGNE Monsieur Patrick MAGRO comme représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Comité de pilotage du site « chaîne de l'Étoile-Massif du Garlaban ».

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

The image shows the official seal of the Municipality of Septèmes-les-Vallons, N°8 (B-du-Rh.). The seal is circular and contains the text "MAIRIE de SEPTÈMES-LES-VALLONS" and "N°8 (B-du-Rh.)". A signature is written over the seal, and the name "André MOLINO" is printed below it. The text "Le Maire," is also visible next to the signature.

Le Maire,
André MOLINO